



Vertou, le 30 juillet 2019.

OFFRE D'EMPLOI

Diffusion Externe / Interne

- **Poste (H/F)** : 1 Coordinateur de service (H/F)
- **Contrat** : Contrat à Durée Indéterminée à temps complet non cadre – Disponible de suite
- **Diplôme requis** : diplôme de travailleur social de niveau III du secteur
- **Rémunération** : Salaire de base brut mensuel 2 241 € hors primes et indemnités conventionnelles prévues par la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 complétée par la recommandation patronale du 04 septembre 2012 et ses avenants agréés.
- **Lieu** : lieu d'embauche basé sur le Nord de l'agglomération nantaise et Châteaubriant / Déplacements réguliers sur Saint-Nazaire
- **Mission générale** : sous l'autorité de la Responsable des Services Educatifs pour Mineurs Etrangers Isolés sous tutelle et sous la responsabilité directe de la cheffe du Service At'Home Hors Agglomération, le coordinateur :
 - Soutient l'encadrement d'une équipe d'accompagnants sociaux chargés de l'insertion et du suivi éducatif global de mineurs étrangers en appartements, sous tutelle du Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique
 - Garantit, en lieu avec son supérieur hiérarchique direct, le bon fonctionnement général du service (emploi du temps, statistiques, tableaux de bord...)
 - Favorise la mise en œuvre respectueuse du projet d'établissement et du projet pour l'enfant
 - Participe au développement de l'activité sur les antennes extérieures et sur le Département 44
- **Conditions particulières** : astreintes de nuit et week-ends – demande d'information sur le bulletin N°2 concernant le recrutement dans les établissements d'accueil de mineurs.
- **Qualités requises** : fortes capacités à manager des équipes dans un contexte d'échange, de respect et d'écoute mutuelle
- **Permis B impératif**
- **Contact** : Envoyer lettre de motivation et CV par mail à : boussonniere.k@asbl44.com

Merci de ne pas se déplacer ni téléphoner

Toutes les candidatures sont examinées et sans réponse dans un délai de 15 jours, elles doivent être considérées comme non retenues -